



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°311 du 7 décembre 2020

SOMMAIRE

	Pages
• Compte rendu de la réunion DRH OS CNRS 24 septembre 2020	2 - 5
• Compte rendu du CT du CNRS du 12 octobre 2020	6 - 10
• DRH/OS du CNRS du 2 novembre 2020	11 - 16
• Conseil Scientifique du CNRS des 23 et 24 Novembre 2020	17 - 23

Compte rendu de la réunion DRH OS CNRS 24 septembre 2020

Par Sophie TOUSSAINT-LEROY

En visio-conférence et en présentiel.

Les conditions de visio sont déplorables, son inaudible, projection des slides peu lisibles

Toutes les OS représentées, pour le SNTRS : Josiane Tack (présentiel) ; Patrick Boumier et Sophie Toussaint-Leroy (visio)

Pour la DRH : Hugues de la Girtaudière (DRH), Anita Dussauge (responsable SDPIT) Sabine Querbouet (relations avec les partenaires sociaux)

A l'ordre du jour :

1. Présentation de la campagne 2019 des concours externes

DRH présente les slides

Affichage : 310 postes ouverts. +8% depuis 2015. Les ressources communes recrutent à hauteur de 29% des postes.

20% des candidats sont déjà agents CNRS. 56% des lauréats sont déjà agents CNRS

313 lauréats : 40% Bap J, 17% Bap E, puis Bap C.

Diplômes : 18% des candidats ont bac +8

Composition des jurys : 47% Femmes ; 48% présidentes de jury

Conclut que le CNRS est parmi les 10 organismes les plus attractifs (sic)

SNTRS : constate la surreprésentation de la Bap J, et, en fait sous-représentation des autres Bap, et les métiers scientifiques. Le nombre de lauréats révèle par ailleurs que le poids de la BAP J passe à 40% des recrutements (109 postes ouverts, 124 recrutements). Comment expliquer un tel poids de la filière administrative dans un établissement de recherche ?

DRH : signale la difficulté à fidéliser les Bap J, qui impose de recruter pour remplacer les départs, plus nombreux dans les métiers administratifs que dans les fonctions scientifiques.

SNTRS : Observe que l'âge de recrutement est élevé, sans doute en lien avec le fait que de nombreux lauréats sont en CDD dans l'établissement depuis plusieurs années. Quels sont les chiffres des recrutements sur CDD handicap pour la période ?

DRH : Les recrutements handicap ne sont pas comptabilisés dans cette campagne. Le recrutement se fait d'abord sur CDD en attente de titularisation, selon l'article 27. Pour l'année 2020 : 30 recrutements, 10 sur postes de chercheurs, 20 sur postes d'IT.

SNTRS : plafond et parois de verre sont toujours de mise, l'analyse par genre et corps des lauréats donne 33% de femmes pour les postes IR, 72% pour les postes T.

DRH : Il faut voir sur la féminisation si l'on progresse.

2. Présentation de la campagne d'avancement au choix (effet janvier 2020)

DRH : présente Slides, malheureusement le son est inaudible, très difficile de noter quoi que ce soit.

SNTRS : Les pourcentages tous corps confondus donne un ratio de 27% de promouvables par rapport aux proposés, qu'il faut préciser par corps : 17% pour l'accès IR et 43% pour l'accès IE. De même dire que 3,3% des promouvables sont promus tous corps confondus n'est pas pertinent, car pour l'accès IR le pourcentage est inférieur à 1%, pour IE c'est effectivement 3% et pour AI c'est 5%.

SNTRS : pour les changements de corps : 279 possibilités. Le tableau de répartition par BAP révèle des écarts sur le ratio promus promouvables qui est de 5% en Bap G, 4% en Bap J et moins de 1,5% en Bap D. Quand on regarde les ratio Promus Proposés, les écarts sont nettement supérieurs, avec 30% en Bap G, 15% en Bap J et 3% en Bap D. Les Bap les plus éloignées de la science sont les mieux traitées, ce qui interroge sur la volonté de l'établissement de valoriser les métiers scientifiques.

SNTRS : il ne devrait pas y avoir de blocage de grade, de nombreux collègues bloqués en fin de grille. Demande de données genrées sur l'ancienneté et l'âge moyens des promus. Signale que cette campagne était la dernière qui ait été vue en CAP. Rappelle que lors des discussions sur les LDG le CNRS s'est engagé à mettre en place en 2020 un groupe de travail avec les syndicats sur les critères d'évaluation des dossiers d'avancement et que rien n'a été fait.

DRH : Le groupe de travail sera réuni au 1^{er} semestre 2021, pour cette année on n'a pas considéré cela utile car on n'a pas de retour d'expérience de la première campagne sans élus des personnels.

DRH : Cet automne, l'administration va travailler seule sur l'avancement. La DRH a décidé de ne publier la composition des commissions régionales et nationales d'avancement qu'après leurs réunions pour éviter qu'elles soient « dérangées ».

DRH : C'est une année de transition, on pourra travailler en 2021 avec les syndicats, on pourra se donner les moyens de vérifier que ce qu'on a mis dans les LDG est appliqué.

SNTRS : Demande des indicateurs sur les agents en fin de grade. Déplore par ailleurs les difficultés pour la campagne de cette année : une nouvelle contrainte en nombre de caractères, imposée par la DSI, pour le rapport d'activités des agents, les entretiens faits pendant le confinement, dans des conditions dégradées. Rappelle la revendication de réunir en fin d'année le groupe de travail sur les critères.

HdlG : C'est prévu, mais nous n'avons pas les forces. On ne peut pas démarrer avant janvier mais on peut présenter la méthode.

3. Point d'information sur les ELECTIONS 2021 présenté par le CARE

2021 va être une année de chevauchement d'élections : 3 scrutins entre mai et novembre 2021, Instances scientifiques et conseil d'administration. Le vote pour le CA a été décalé en septembre 2021 à la demande des syndicats.

Ces scrutins se tiendront en vote électronique. Le processus électoral va démarrer en décembre 2020, il sera demandé un référent par syndicat pour participer aux réunions sur le passage au vote électronique.

Syndicats : craignent que le système soit piratable à l'entrée et au dépouillement. Le système est monobloc, pas de contrôle possible s'il n'est pas possible pour l'électeur de faire une vérification finale. Pourquoi ne pas avoir utilisé Belinos (système du Loria) ? Demandent à connaître le planning.

CARE : Les retro plannings sont prévisionnels, on ne les communique pas. On pourra vous les donner avant le CT de novembre. Belinos (système du Loria) ne serait peut-être pas adapté à si grand scrutin. Les serveurs qui seront utilisés sont localisés en Europe et on a reçu l'accord du RSSI.

SNTRS : Quels outils seront mis à disposition des personnels ?

CARE : chaque délégation aura un poste de vote.

SNTRS : la bonne granularité est le labo.

CARE : on peut étudier cela. Ou bien par site ? Il faut un ordi dédié, nettoyé de tout autre fichier.

Question SNTRS sur l'imposition de jours de congés dans Agate pour les agents placés en ASA pendant le confinement

SNTRS : sur les « Régularisations » dans Agate pour agents placés en ASA à partir du 16 mars, ordonnance du 16 avril, les agents ont constaté dans Agate en juillet qu'on leur avait retiré entre 5 et 10 jours. L'algorithme du CNRS ne respecte pas les termes de l'ordonnance, sur jours du 16 avril au 11 juillet pour lequel le chef de service devait décider avec l'agent des dates de congé, avec délai de prévenance.

DRH : on va vous faire une réponse en bonne et due forme. Le président du CNRS avait clairement annoncé qu'il appliquerait le décret. On a fait les calculs en centrale puis envoyé le fichier à chaque DR. Le 26 juin. Auparavant tout un travail de réévaluation bienveillant a été fait pour minimiser le nombre de jours en ASA en en les transformant en TT.

Question SNTRS sur le bilan des ASA pris pendant le confinement

DRH : 2995 agents concernés : 86% sont IT, 12% Chercheurs et 2% doctorants. On constate, si on rapporte à la population CNRS, que plus on monte dans la hiérarchie des corps moins il y a eu de demandes d'ASA.

Question SNCS sur les chiffres des promotions chercheurs.

DRH : ce point sera traité lors de la PDG/OS du lundi 28 septembre. En gros mêmes volumes que la campagne précédente. Pour l'accès CRHC : il faut débloquent les agents bloqués en fin de grade, à la condition qu'ils candidatent. Le nombre de candidats est en baisse considérable, à moins de 400. La LPR prévoit à terme que les CRHC représenteront 30% du corps (contre 11% aujourd'hui). Le terme c'est 2027 ou 2030, précision non connue.

SNCS : c'est vous le DRH ! Nous voulons les chiffres. Vous avez dit 400 candidats j'espère que vous ne limitez pas le nombre à un certain pourcentage

DRH : entendu, je vais tâcher de vous fournir les tableaux pour discuter avec le président.

SNTRS : s'associe à la demande du SNCS. Rappelle que la DRH s'est engagée au printemps à communiquer auprès des personnels IT sur les nouvelles modalités d'avancement. Cela n'a pas été fait.

DRH : c'est dans les tuyaux.

Question SNTRS sur les astreintes Ganil toujours pas versées...

SNTRS : incroyable ! faites verser une avance ! l'établissement est en perdition.

DRH : ce sera sur la paie d'octobre.

Question SNTRS sur la situation sanitaire et bienveillance des demandes de télétravail, en lien avec la crise sanitaire. Nous avons été alertés par plusieurs collègues à qui on a refusé un ou deux jours de télétravail par semaine, pour motif médical. La hiérarchie passe outre les avis des médecins de prévention. Le CNRS parle de bienveillance, mais dans les faits les chefs de service exigent le présentiel. On peut vous citer une dizaine de cas. Rappelle la responsabilité de l'employeur de garantir la santé des salariés.

DRH : je ne peux pas répondre c'est compliqué il n'y a pas de consigne.

DRH : on travaille sur un nouveau cadrage du télétravail. On va vous envoyer le projet de lignes directrices, qui s'appliquera en situation « normale ». On n'avait pas prévu la dégradation de la situation sanitaire.

SUD : les consignes sont contradictoires. La liste des pathologies a été réduite et plusieurs ne sont plus dans les critères. Décalage de la réalité. Le CNRS ne pourrait-il pas prendre des initiatives (comme certaines universités ?)

SNPTES : sur retenue des jours de congés et jour de carence, on voudrait un bilan précis sur population féminine, et catégories B et C. Demande que soient utilisées les aides exceptionnelles comme dans certaines universités pour compenser les jours de carence.

Compte rendu du CT du CNRS du 12 octobre 2020

Pour l'administration

PdG, Antoine Petit, DGDR, Christophe Coudroy et DRH, Hugues de la Giraudière

AS, Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science,

VBN, Virginie BONNALLIE-NOEL, directrice de la direction d'appui aux partenariats publics (DAPP).

FG, Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité national.

SR, Sylvie ROUSSET, directrice de la direction de l'information scientifique et technique (DIST).

CC, Carine CONSTANS, responsable du pôle communication et ressources numériques de la DRH (PCRN)

MJ, Martine JALLUT, responsable du service conseil et service juridique de la DRH (SCEJ)

MS, Muriel SINANIDES, directrice de la direction déléguée aux cadres supérieurs (DDCS),

CR, Caroline ROMET, responsable adjointe du service développement professionnel IT de la DRH (SDPIT)

CQ, Corinne QUILGARS, responsable du service du développement social de la DRH (SDS)

HL, Hélène LEBAS, responsable du service développement professionnel chercheurs de la DRH (SDPC)

Toutes les OS sont représentées

Pour le SNTRS-CGT : Habiba Berkoun, Josiane Tack, Bruno Guibert

Ordre du jour

1. Validation des comptes rendus des CT des 26 février, 27 avril, 8 juin et 26 juin 2020 ;
2. Avis sur les projets de décisions relatives à la nomenclature et au fonctionnement des unités dont le CNRS est tutelle ;
3. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche ;
4. Avis sur le projet de décision portant création de la direction des données de la recherche (DDOR) ;
5. Avis sur le nouveau projet de lignes directrices relatives à la mise en œuvre du télétravail au CNRS ;
6. Avis sur le projet de modification de la circulaire du 13 mars 2013 relative à l'emploi des personnels non titulaires au CNRS ;
7. Avis sur le projet de modification de la note de gestion relative au RIFSEEP des ingénieurs et techniciens du CNRS ;
8. Information sur les modalités d'application de la prime Covid-19 au CNRS ;
9. Présentation de la politique sociale du CNRS ;
10. Information sur les possibilités d'avancement chercheurs 2020 ;
11. Questions diverses.

Le comité Technique se déroule en partie en visio sous Tixéo et en partie en présentiel du fait de l'épidémie de COVID-19.

A la demande des OS, l'ordre du jour sera traité en continu sur deux séances et une nouvelle convocation a donc été envoyée pour le matin du 21/10.

1. Validation des comptes rendus des CT des 26 février, 27 avril, 8 juin et 26 juin 2020

Les 4 CR des CT présentés sont votés à l'unanimité.

2. Avis sur les projets de décisions relatives à la nomenclature et au fonctionnement des unités dont le CNRS est tutelle

Le PDG propose que le débat de ce CT porte sur la nomenclature des unités et que le vote soit reporté à la séance du 21/10, après avis du conseil scientifique. De même, la partie concernant le fonctionnement des unités reporté.

La présentation est faite par Virginie Bonaillie-Noël (VBN) :

Pas de modification des UMR, UPR et IRL

Plus de nécessité de conserver les FRE car la durée max des unités est de 5 ans.

Regroupement des UMS, UPS et des unités de recherche ou de service ainsi que des fédérations de recherche dans lesquelles existent des personnels CNRS sur des plateformes mutualisées au sein des nouvelles Unités d'Appui à la Recherche (UAR).

En ce qui concerne les Fédérations de Recherche, elles sont conservées, mais il y en a deux ou trois qui pourraient basculer en UAR au moment de leur renouvellement.

Les ERL deviendraient des Equipes Mixtes de Recherche (EMR).

La définition actuelle des structures repose sur la décision de 97 sur les structures. Nous la faisons évoluer pour coller à la réalité du terrain selon le projet de décision qui vous a été envoyé.

PDG : Quels sont les points sur lesquels vous souhaitez l'éclairage du Conseil Scientifique ?

SNCS : Nous n'avons pas de soucis en ce qui concerne la suppression des structures qui ne sont plus utilisées, mais reste le problème des équipes mixtes de recherche au sein d'un laboratoire non labellisé CNRS, de telles structures pourraient se retrouver généralisé au CNRS. Quelle est la situation de ce type d'équipe au sein des UMR ? Comment va se faire la carrière des ingénieurs et techniciens au sein de ces structures ? Nous avons besoin de précision sur ce point.

PDG : Ce sont des questions pertinentes mais qui n'ont rien à voir avec le nom. Pour les ERL, il n'y a pas de label plus pertinent que le statut d'unité mixte CNRS. On ne veut pas que le CNRS distribue des labels : ce n'est pas notre rôle. Par exemple au sein de l'INSB, L'INSERM et l'université sont tutelles d'UMR. On peut identifier une ou plusieurs équipes où le CNRS veut mettre des moyens.

En SHS, il y en a une ou deux comme ça, et de manière générale, l'équipe d'accueil est une unité propre de l'ESR. L'idée est de coller à la réalité du terrain. Pour mettre l'accent sur une équipe, on prend un nom qui colle à la réalité. Dans une unité propre, on met l'appellation d'UMR et il n'y a plus de notion de label. Le CNRS n'est pas là pour distribuer des labels mais pour mettre des moyens dans les unités.

SNTRS-CGT : En ce qui concerne les FRE, l'identification de structure en évolution était lisible avant pour les personnels concernés. On a de plus un risque de multiplier des UMR sur une durée courte.

PDG : Le risque est partout. La dénomination n'a rien à voir avec ce risque : on pourrait demain décider la création d'UMR à 1 an. Avant, vous savez qu'il existait des FRE montantes et descendantes. Le projet va dans le sens de la simplification des structures et il est dans l'intérêt de tout le monde qu'il y ait des durées de 5 ans. Je suis d'accord avec vous toutefois : il faudra qu'on soit très clair avec les personnels. On a le même problème avec les FRE actuelles, pour lesquelles on ne sait pas toujours quelle va être l'évolution (création d'UMR ou non, etc.)

SNPTES : Justement, quelle info est prévue pour les personnels ?

PDG : Les personnels sont loin d'être des idiots. Ils sont tout sauf naïfs : quand vous êtes dans une UMR, vous savez très bien quel est l'avenir de votre unité. Quand on désuérise une unité, en général les personnels l'ont compris et sont partis bien avant.

SNPTES : Pas sûr que ce soit si clair que ça pour certaines équipes.

PDG : Nous ne sommes malheureusement responsables que de nos personnels. S'il y a du personnel CNRS dans une unité en disparition, notre rôle est de mettre la priorité sur eux et les accompagner (ils préfèrent généralement être dans une unité avec une tutelle CNRS et ne pas être détachés dans une unité externe). Avant, lorsqu'il avait un problème avec une unité, on la « dégradait » en FRE. Donner un signal sans passer par la case FRE est un avantage, car ça laisse le temps pour travailler avec les tutelles sur l'organisation de l'unité sans qu'il y ait de conséquences sur le personnel en lien avec le devenir de cette unité.

SNTRS-CGT : Comment est fait le choix de la disparition des Fédération de recherche ?

VBN : Sur les 36 unités identifiées comme soutien, 2 pourraient passer UAR dès à présent. On regarde au cas par cas pour la disparition ou non des FR, mais il faut bien noter qu'on met la dénomination de UAR en lieu et place de l'ancien code FR et qu'il ne s'agit pas d'une disparition de la structure.

PDG : C'est juste une transformation mais la volonté n'est pas de dédoubler les structures.

SNTRS-CGT : Les UAR n'existent pas encore mais les plateaux techniques sur plusieurs instituts existent. Comment on gère cette organisation ? Notamment en matière de recrutement, il y a souvent des difficultés pour savoir quel institut met un ETPT pour la création de poste.

PDG : Le travail est commencé et va se poursuivre. La question du double rattachement des unités a du sens et nous allons poursuivre la réflexion. Il faut que chaque institut investisse dans la structure concernée.

SNTRS-CGT : Qu'en est-il des UMIFRE, car on en parle pas dans le document ?

VBN : La structure CNRS étant une USR, elles vont donc évoluer vers le statut d'UAR, avec la MAE comme tutelle.

PDG : On va maintenant attendre la tenue du Conseil Scientifique et on se revoit pour donner un avis sur cette partie le 21 octobre.

SNCS : La partie de texte concernant le fonctionnement des labos est donc supprimée ?

PDG : Absolument. On va y réfléchir et on revient vers vous plus tard.

3. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche

Alain Shuhl (AS) : Des élections sur le renouvellement des sections du CoCNRS sont prévues à l'automne prochain. Il s'agit d'un processus électoral un peu plus compliqué qui demande un travail toute l'année 2021. Nous faisons là un travail préparatoire en amont sur la liste des sections, pour que le nom colle plus à la réalité des mots clés des sections.

La réflexion a été menée sur les CSI, sections et instituts, et le travail conduit à une modification à la marge de l'intitulé de 8 sections. Le calendrier des changements de noms des sections est toutefois assez tendu.

SNCS : L'avis du CS sera important à avoir pour prendre un avis en CT, même s'il ne s'agit pas d'une question d'importance.

SNTRS-CGT : renseignement pris auprès des élu.e.s des sections, l'avis a bien été demandé aux sections, donc si elles sont d'accord avec ce qui a été proposé, nous n'avons rien à ajouter.

PDG : On va consulter le CS.

4. Avis sur le projet de décision portant création de la direction des données de la recherche (DDOR)

Sylvie Rousset (SR) présente un diaporama présentant la nouvelle direction fonctionnelle DDOR, dont l'objet est de traiter des données de la recherche à vocation ouverte. Ces données sont de trois types : brutes, « curées » (données brutes après traitement d'enrichissement, correction, structuration, etc.) ou reliées à des publications scientifiques.

Les données de la recherche doivent être ouvertes autant que possible, fermées autant que nécessaire (loi pour une république numérique 2016) : la décision de leur ouverture ou protection est prise par le SPV pour la propriété intellectuelle, la Délégation à la protection des données pour les données à caractère personnel et de la Direction de la sûreté pour les questions relatives à la souveraineté.

La mission Calcul-Données (MICADO) a publié un livre blanc en 2018 pour doter le CNRS d'une stratégie des données. Le but est d'élargir la Science Ouverte pour rendre la recherche plus efficace et non redondante, assurer l'intégrité scientifique (reproductibilité et validation des résultats), être en capacité de réutiliser les données même sans en être à l'origine, croiser les données pour favoriser de nouvelles analyses, satisfaire le cadre légal d'ouverture des données a priori, mutualiser et rationaliser les infrastructures informatiques, les moyens RH et identifier les nouveaux métiers.

La DDOR créée est une nouvelle direction à l'intérieur de la DGDS, en lieu et place de la DIST ayant pour périmètre le calcul, les données et les publications. L'instance de décision est constituée par un comité de pilotage comprenant la direction de la DDOR et les représentants des instituts au niveau DAS.

AS : Le nom de cette direction fonctionnelle est fédérateur pour l'ensemble des données IST et calcul (Direction des Données Ouvertes de la Recherche)

PDG : Cela s'inscrit dans la volonté de développer science et information, qui fait du CNRS un établissement phare et pilote dans ce domaine important.

SNCS : Nous comprenons les enjeux sur la question des données, mais pas sur le modus operandi.

AS : Toutes les communautés ne sont pas au même niveau vis-à-vis de l'ouverture des données, ou même sur ce qu'est une donnée à ouvrir à la communauté.

En Astrophysique, la communauté est très avancée, mais d'autres sont très en retard. Il y a des questions qui remontent sur le lieu de stockage. Ce sera le Centre de Calcul de l'IN2P3. Concernant l'accès aux données, on y travaille avec l'INIST pour qu'elle soit motrice sur cette question. Nous n'avons pas de réponse encore : on avance en marchant.

On ne parle ici que des données ouvertes. On veillera à la sécurité des données, mais il est sûr que si on n'est pas capable d'héberger et d'accéder par nos propres moyens à nos données, à terme on va les donner à l'extérieur, avec toutes nos recherches.

SNPTES : J'en conclus que vous allez recruter plus de personnes pérennes compétentes sur le domaine stockage des données.

PDG : Si les moyens existent, bien sûr, mais même si on n'a pas de moyens, cela mérite qu'on s'y intéresse quand même. Souhaitez-vous un éclairage du CS sur cette question avant de rendre votre avis ?

Devant la demande unanime des OS, l'avis sera donc rendu après le CS.

5. Avis sur le nouveau projet de lignes directrices relatives à la mise en œuvre du télétravail au CNRS

Lorena Klein est invitée en tant qu'experte sur ce sujet par le SNTRS-CGT

DRH : Les lignes directrices présentées ici encadrent le télétravail en mode normal. Nous avons sollicité la présence de Carine Constans, responsable du groupe télétravail, pour répondre à vos questions.

Dans le public, le télétravail est basé sur le volontariat, contrairement au privé où on impose le télétravail. On s'organise alors en fonction et la demande du poste aménagé est alors nécessaire...

SNTRS-CGT : C'est faux ! Le télétravail dans le privé n'est pas obligatoire pas plus que dans le public. Le télétravail est basé sur une démarche individuelle.

SNTRS-CGT : remarque liminaire : Il serait bien que, partout dans le document, on remplace « IT » par « Ingénieurs et Techniciens ».

PDG : Permettez-moi de rajouter et je m'étonne qu'on ne m'ait pas encore fait la remarque, qu'il est nécessaire aussi de féminiser le texte.

Les amendements sont examinés et les débats et résultats sont directement consignés en mode révision dans le document joint.

DRH/OS du CNRS du 2 novembre 2020

à 13 h 45 en visioconférence

Présents :

Administration : DRH (H. de la Giraudière), **DIST**, Direction de l'information scientifique et technique (S. Rousset), **SDPIT**, (A. Dessauge), **SPAT** (S. Grésik), **SECG** (R. M'Boli),

Organisations syndicales : SGEN, SNCS, SNPTES, SUD et SNTRS (Josiane Tack, Dina Bacalexi et Habiba Berkoun)

Ordre du jour :

1. échange sur l'Institut de l'Information Scientifique et Technique ;
2. bilan des concours internes des ingénieurs et techniciens 2020 ;
3. statistiques sur les fonctionnaires partis en retraite en 2019 ;
4. RIFSEEP : analyse des situations d'absence de versement de complément indemnitaire annuel ;
5. questions diverses.

1. Échange sur l'Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

DIST (S. Rousset) : dit que le PDG est venu visiter l'INIST en amont lors d'une AG dans le but de réaffirmer vraiment le pilier de la science ouverte.

L'INIST est stabilisé et va jouer un rôle central dans le dispositif IST et en général science ouverte du CNRS. Il va recruter pour remplacer les départs à la retraite et être en phase avec l'évolution des métiers, très rapide dans son domaine. Une enquête sera réalisée auprès des communautés. Elle s'adressera aux Instituts et aux DAS pour que les choix des services proposés par l'INIST correspondent aux besoins.

SNTRS-CGT, SNPTES et SGEN-CFDT : soulignent qu'il faut apprendre du passé et associer les personnels, ne pas les « jeter » pour cause d'obsolescence de leur métier, mais les former et leur permettre d'évoluer.

SNTRS : s'interroge sur les garanties pour l'avenir de l'INIST. Maintenant l'INIST est sur une pente ascendante, il ne faut pas dans un an ou deux recommencer comme par le passé (souffrance, conflits...) ?

L'INIST s'occupera des DOI pour les articles, mais surtout pour les e-books ?

L'enquête s'adressera aux seuls instituts, c'est-à-dire au sommet. Comment seront associés les laboratoires, cad à la base ? Et les sections du CoNRS seront-elles consultées pour une prise en compte des spécificités disciplinaires ?

Qu'advient-il des cahiers de laboratoire ? L'intention de faire des cahiers uniquement numériques ne va-t-elle pas changer leur nature et nous priver des cahiers papiers qui sont pourtant utiles ?

DIST (S. Rousset) : répond que l'INIST est sur une pente ascendante, c'est sûr, en témoigne l'intérêt du PDG et le fait qu'on va recruter. On sera attentif à la formation des personnels et l'évolution des métiers.

Les rapports avec Open Edition existent, mais ne sont pas formalisés.

L'INIST se concentrera sur les DOI (gérés par CrossRef pour des raisons de visibilité internationale) pour des jeux de données, ainsi que sur des études en direction des laboratoires, mais aussi des « décideurs » (bibliométrie, accès ouvert, données etc.).

Une mission sur la question des cahiers de laboratoire électroniques : tous les chercheurs sont consultés, les outils électroniques ne seront pas imposés et les cahiers papier ne seront pas supprimés s'ils sont utiles. On peut par exemple scanner et numériser les cahiers papier.

Que ce soit pour les cahiers ou plus généralement pour les différences suivant les disciplines, l'enquête de l'INIST en tiendra compte. Mais nous avons déjà des éléments grâce à des enquêtes passées, on ne va pas tout réinventer. Pour l'instant, ce sont les instituts qu'on consultera, peut-être après les DU, mais non chaque chercheur individuellement. Le CoNRS sera « notre prochaine cible » prioritaire de 2021 : interventions dans les sections et CID.

L'INIST organise une ANF à destination de tous les professionnels de l'IST

2. Bilan des concours internes des ingénieurs et techniciens 2020 ;

Présentation du slide par le SDPIT :

Concours interne 2020 : 300 postes dont 284 en concours interne non affecté (CINA) soit 95 % et 16 concours interne affecté (CIA) soit 5 % ; la part CIA a légèrement augmenté.

2331 candidatures soit 88 % d'agents CNRS et 12 % d'agents non CNRS ; il y a plus de candidatures chez les corps des IE qui représente 44 % et la BAP la plus représentée est la BAP J de 31 % ;

Le taux de pression CINA/CIA moyen est de 8 ; pour le CINA, le taux de pression est de 8 surtout pour les IE et les IR ; pour le CIA, le taux de pression est de 4 pour les IR et les AI. Le taux de pression diminue chaque année. La moyenne d'âge des candidats est de 45 ans et en augmentation.

Sur le total des candidatures, il y a 34 % d'admissibles. Sur les admissibles, 37 % sont admis soit 295 en liste principale et 7% soit 56 admis en liste complémentaire.

292 lauréats avec 96.6 % en CINA dont 88 % de promotion et 12 % de recrutements.

2.7 % de postes non pourvus dont 2 CINA et 6 CIA. 13 % des lauréats externes dont 8 en CINA et 2 en CIA et plus de la moitié des lauréats externe (54%) viennent des universités.

SNTRS : s'interroge sur le nombre important des admis sur la liste complémentaire et des concours non pourvus dont 2 en CINA et 6 en CIA ;

SDPIT (A. Dessauge) : répond que ce sont des postes qui servent en cas de désistement et ont une utilité pour les instituts. Pour les postes non pourvus en CINA, il y a une possibilité pour un institut et deux possibilité en CIA en poste IR ; il y a deux postes où il n'y a pas eu de candidats.

SNPTES : ne comprends pas dans le tableau parité, le choix en pourcentage, les différences pour la BAP E et C ?

SNPTES : s'interroge sur la synthèse avec l'augmentation des admis/candidatures. En regardant sur le bilan des concours ne voit pas forcément le nombre, on peut avoir le même nombre et un pourcentage qui augmente. Soulève le problème des lauréats des CIA qui impliquent des changements géographiques et parfois des thèmes ; sans parler de l'âge moyen des candidats. Les agents ne doivent pas être sacrifiés.

SDPIT (A. Dessauge) : ajoute que les concours sont une possibilité de promotion et qu'il faut savoir prendre des risques

SUD : poursuit qu'il y a eu un confinement, un épuisement des candidats et surprise que 56 possibilités n'ont pas fait l'objet de piochage pour les postes non pourvus et entend que des instituts vont le faire.

SNTRS : opposé que l'on ajoute une couche avec la phase d'admissibilité, qu'on n'auditionne pas tout le monde. Il faut avoir une effet mémoire pour les listes complémentaires. Ils pourraient être auditionnés sans passer par le processus pour l'année suivante ?

SDPIT (A. Dessauge) : va étudier la question et discuter avec ces homologues

DRH (H. de la Giraudière) : rappelle que chaque jury est autonome. Va regarder ce qu'il peut être fait et un peu sur l'aspect juridique

SGEN : constate que le nombre de poste augmente et moins de candidatures, la moyen d'âge augmente. Pas de bon sens, s'en doute lier à l'autocensure, pourquoi ?

SNPTES ? : ajoute qu'il y a un nombre restreint de candidatures, on n'auditionne pas tout le monde, et on a des postes non pourvus. Pour juger de la manière équitable, ne pas charger les journées. Et le nombre de jours qu'on offre et de candidat déplaçonné au nombre de jours pour avoir plus de candidats à auditionner. D'accord pour l'effet mémoire quand on est jury des candidats nouveaux mais aussi ceux qui retente leur chance. Il faut penser à ces gens-là.

SNTRS : déplore que pour les CINA pour les lauréats externes, l'administration leur impose des postes hors de leur périmètre géographique. Doit prendre en compte la situation des agents.

DRH (H. de la Giraudière) : répond qu'il va étudier ce sujet là

3. Statistiques sur les fonctionnaires partis en retraite en 2019 ;

Présenté par Sébastien Grésik, Service des pensions et accidents de travail (SPAT) :

Evolution petit à petit. Depuis l'été accès au titre des pensions de nos agents fonctionnaires en PDF : chercher l'information et refonte des données.

Statistique : la responsabilité de la donnée retraite appartient au service de l'état.

Il n'y a plus d'éléments financiers, on ne peut plus mesurer en euros à quoi correspondent les retraites. C'est un sujet en devenir pour la constitution de 2020. Certains indices d'éléments chiffrés, les mouvements de départs et la baisses des indices, qu'on ne sache pas les montants posent problèmes. Pour les CH, on a constaté des erreurs de 100 points d'écart entre ce qu'à le CNRS et ce qui revient des services de l'état, sujet à travailler d'ici la fin de l'année pour avoir des données correctes.

Impossible de vous montrer quoi que ce soit. On pourra vous faire une présentation dans le premier trimestre 2021.

SUD : s'interroge et demande si les agents touchent des retraites erronées ? les PDF affichent les indices ?

SPAT (S. Grésik) : répond que non mais il ne le souhaite pas. C'est plutôt la restitution des données qui sont erronées. Chez les IT ça va de 1 point à une vingtaine de points qui ne correspondent pas à nos grilles. On perçoit l'analyse et on leur fait nos remarques.

SNTRS : demande que des contacts soient faits avec eux en faisant des allers-retours, pour essayer de comprendre, demande si la gestion sera régularisée d'ici janvier ? Vous fournissez des données et en retour les données ne sont pas correctes, on est devant une espèce de trou noir. Êtes-vous optimiste sur la régularisation des données et quels sont les délais ?

SPAT (S. Grésik) : rajoute que c'est une erreur de restitution, une alimentation qui ne comporte pas les mêmes données. Reste optimiste

SNCS : demande une information pour connaître combien de personnes partent à la retraite en fonction du corps et de leur grade, le problème qu'il y a eu des annuités qui n'existent pas, tout le travail qui n'est pas reconnu en France notamment ceux qui ont travaillé à l'étranger. Combien d'annuité ? Indispensable aux personnels de la recherche, situation des agents qui sont partis.

SPAT (S. Grésik) : répond que les données reviennent avec les critères sous forme de PDF, il faut les remonter et ensuite les mettre dans une base de données, on peut le faire pour 2020. Pour l'historique, c'est de la reconstitution et cela demande une charge et un travail conséquent.

SUD : poursuit qu'au-delà du fait que toutes les réformes de retraite passées ont été modifiées par des réformes, demande à avoir du recul des dernières années, sur l'impact des décotes, sur ceux qui n'ont pas atteints des annuités d'autant plus qu'ils sont retraités plus tard. Et l'égalité homme-femme, c'est là qu'on voit se cristalliser les différences, les accumulations des différences de carrières des femmes. Se donner les moyens pour faire ce travail-là qui sera utile pour tout le monde.

SPAT (S. Grésik) : C'est un travail limité dans le temps. Ne peut se faire qu'à partir de 2019.

SGEN : étonné, le service des pensions est spécialiste de retraite. Tous les administrations ont recours pour le montant de retraite de leur agent. Important pour nous d'avoir les chiffres, d'autre part la réforme des retraites mais aussi la LPR vont augmenter les primes des CH ; faut s'assurer que les agents auront leur retraite dans ce cadre-là.

SPAT (S. Grésik) : C'est un sujet assez sensible, l'impact des retraites difficile à mettre en place. Il faut se donner les moyens de comparaison, peut-être un problème de restitution.

DRH (H. de la Giraudière) : ajoute qu'on n'est pas les seuls. Espère les obtenir auprès de la FP. Il faut absolument, qu'on ait des données. Si les agents ont des problèmes concernant la restitution, on aura des remontées.

4. RIFSEEP : analyse des situations d'absence de versement de complément indemnitaire annuel ;

Pas de Slide. En attente d'envoi. Présenté par le service effectif et contrôle de gestion, **SECG** (R. M'Boli)

DRH (H. de la Giraudière) : aborde le sujet en disant que c'est une demande ancienne émanant des OS ; Dans un premier temps, on fait une analyse de cette situation mais ensuite il faudra aller plus loin.

SECG (R. M'Boli) : les chiffres de données des agents éligibles : des agents qui ont bénéficié d'une fonction sur une période de référence. 2018, l'année de décision superposée avec celle des dossiers annuels d'activités (DAA). 2019 et 2020, on a eu des périodes de référence normales. Le taux d'agents ne percevant pas de CIA de 2017 à 2020, on constate qu'il a diminué. Classer les agents qui n'ont pas bénéficié de CIA en 2 groupes pas présents dans la période de référence ou qui sont sortis durant la campagne.

DRH (H. de la Giraudière) : ajoute qu'on analyse mais on a aussi la volonté d'agir. On va identifier les unités des agents qui n'ont jamais perçus de CIA et retourner via les DR et les unités.

SNTRS : remercie pour ces chiffres pour comprendre où on en est mais la suite en effet est de demander des explications dans les unités mais aussi au niveau du siège. On attend la suite.

SUD : ajoute qu'on n'a pas les données par corps. On voit quand même que c'est les plus bas corps qui sont les plus mal lotis. On a des retours de situations qui dysfonctionnent totalement. Les enveloppes CIA ne servent pas toujours à ce qu'elles devraient être.

SNPTES : demande s'il est possible d'avoir une analyse selon l'âge ?

SECG (R. M'Boli) : répond que c'est possible

DRH (H. de la Giraudière) : ajoute que si on peut chercher facilement, on pourra le présenter. Pas d'opposition

SUD : affirme que dans certaines unités, le DU s'en sert en terme de pouvoir; la majorité donne un peu à tout le monde et mais il y a des DU qui utilisent le pouvoir à fond. L'anonymat des unités, si on peut avoir des noms pourquoi pas. Pourquoi ne serait-il pas public, savoir comment se répartissent les primes ? Il y a des inégalités très fortes.

DRH (H. de la Giraudière) : constate qu'il y a un système de rotation ; faut pas être trop dans l'interprétation avant qu'on soit capable de le dire dans l'analyse.

SNPTES : répond que non parce qu'il y a des unités qui procèdent ainsi.

5. questions diverses.

Questions diverses SNTRS-CGT

- Organisation des auditions des concours externes et examens de sélection professionnelle :

Les auditions des concours externes (fin des concours externe le 6 novembre) et des sélections professionnelles qui débutent la semaine prochaine ne devraient pas se dérouler en présentiel. Il est nécessaire d'envoyer des consignes le plus tôt possible pour organiser les auditions en visioconférence. Quelles mesures avez-vous prises pour répondre à l'urgence de cette situation ?

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : elles vont basculer en visio pour les derniers concours et aussi pour les sélections professionnelles. Les tests sont en cours, ils sont là pour résoudre les connexions difficiles. Le PDG autorise Zoom. Va être discuté au CCHSCT

- Consignes à la suite du re-confinement :

Plus généralement, pouvez-vous nous donner les lignes directrices des mesures prises (et prévues) pour se conformer aux consignes du gouvernement durant cette nouvelle période de confinement ? Pouvez-vous nous informer des canaux de diffusion que vous comptez mettre en place pour en informer les personnels du CNRS ?

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : répond qu'ils vont multiplier les canaux. Le PDG répondra sur des questions générales. Tout sera mis en place. Questions avec la Dir-com FAQ, site sensibilisation sur l'information. D'ici jeudi tout sera mis en place ;

SNPTES : ajoute que tous les agents ont reçu le message du PDG ; a reçu déjà des remontées selon que certains DU n'essaient pas d'appliquer le télétravail ; possible que cela soit des DU des universités.

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : répond que beaucoup de gens peuvent ne pas être en télétravail. Les consignes sont claires à 100 % ; On va essayer de le rappeler de manière plus claire.

- Dans la mesure où les laboratoires et délégations ne sont pas fermés :

Les syndicalistes doivent pouvoir assurer leur permanence syndicale dans leurs locaux. Cette ouverture doit permettre d'assister les collègues durant cette période de crise sanitaire. Bien sûr cette permanence sera faite en respectant tous les gestes barrières et un nombre limité de personnes dans les locaux. L'autorisation de déplacement des syndicalistes dans leurs locaux doit-elle être faite par la délégation régionale ou par la direction des syndicats ?

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : pas d'opposition pour ouvrir les locaux. L'autorisation d'accès (justificatif de déplacement professionnel) doit être faite par le-la DR qui doit avoir la demande, et non par les responsables des syndicats. Le choix qui a été fait : c'est la DR qui est responsable du site.

SNTRS : poursuit qu'il faut que vous informiez de cette décision le plus largement possible aux DR ;

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : répond qu'il va regarder pour comment s'organiser

- Là, où la restauration collective n'est pas possible :

Les collègues ont besoin de ticket restaurant (exemple de l'INSERM). Il faudrait recenser les personnes dans ce cas pour permettre une égalité de traitement entre agents de différents organismes travaillant dans un même laboratoire.

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : maintien l'offre de restauration pour les agents CNRS, pour des cas particuliers sur lesquels il faudra agir autrement, faire remonter les cas précis.

SNTRS : ajoute l'exemple la DR17, restaurants fermés.

SNPTES : Tous les restaurants universitaires seront fermés, urgence de trouver des solutions pour le personnel dans les unités.

- Sur le site de la DRH la campagne NOEMI :

Est prévue à compter de décembre alors la date initiale d'ouverture était au 2 novembre. Est-ce un effet du confinement ? si oui, sauf erreur de notre part, nous n'avons vu aucune information à ce sujet de la part du CNRS.

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : confirme que l'ouverture de la campagne est prévue le 3/12. Il n'a pas les éléments pour dire que cela a été reporté. il va faire une réponse à ce sujet.

- Où en est-on sur le mode calcul des congés non conforme à la réglementation lié au premier confinement ? :

Nous sommes au second confinement, nous aimerions avoir assurance que cette situation ne se reproduise pas. Nous souhaiterions la résolution du problème initial.

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : le nombre de cas où on peut placer en ASA sera plus réduite. Le bilan des ASA sera présenté la prochaine fois. Faites-nous remonter les cas que vous avez recensé lié au premier confinement.

SNTRS : on repart sur des situations compliquées. Il faut que la direction communique régulièrement sur les décisions prises.

Réponse DRH (H. de la Giraudière) : d'accord et ajoute qu'il essaie de planifier ça très régulièrement.

Conseil Scientifique du CNRS des 23 et 24 Novembre 2020

Par Marc REGNY DEMERY

Actualités (par la présidente du CS)

Fin de mandat Juillet 2023

Donc actuellement mi-mandat

Alain Schuhl

30 projets interdisciplinaires sur le climat (appel à projets de la MITI)

Petites sommes : 20 K euros par an en moyenne pour chaque projet

Création suppression d'unités François Joseph Ruggiu (INSHS)

Situation perturbée par la Covid (absence des rapports d'évaluation des sections et du CSI SHS)

Situation non stabilisée (CS le 14/12 pour statuer)

4 projets de création :

- Institut Français en Asie de l'Est (orientale) : était en FRE passage en UMR (tutelle INALCO ; actuellement pas de chercheurs ni IT CNRS, mais souhaite recrutements chercheurs CNRS) (section 33)

Création ex nihilo à partir d'un socle d'enseignants chercheurs

- restructuration (rapprochement de 2 unités) : Centre Sociologie et d'Études Politiques (rapprochement de deux UMR (labo méditerranéen de sociologie (LAMES) et le Sherpa) ; fruit d'un travail de 2 ans. 4 CNRS en tout (3 chercheurs, 1 IT)

- LIER:(FRE) (Marcel Mauss division en deux : désaccord épistémologique : centre d'étude des mouvements sociaux versus LIER), 10 chercheurs, 1 IT ; passage en UMR (idéal de réflexivité)

- MSH Aquitaine : dossier le plus compliqué (toutes les MSH sont des USR actuellement, en cotutelle) ; exception MSH Aquitaine (association 1901)

(NB : dynamique du MESRI en faveur des MSH). Création au 01/01/2021

Vote en deux paquets : 25 votants

- dossier complet : 20 pour ; 5 abstentions

- dossiers incomplets : 17 pour, 1 contre, 7 abstentions

Discussion avec la direction

NB : retard d'Antoine PETIT de 15 minutes !

A. PETIT

« Pas grand-chose d'extraordinairement nouveau »

Loi votée ; décrets d'application à construire

Budget 21 : flou artistique (notification vendredi seulement) trop tôt pour en parler dans les détails

Réunion du CS sur la répartition du budget

Le ministère annoncerait une augmentation de 10 % du budget des labos

Question (Q) Olivier Coutard

Chaire professeur junior ?

Réponse (R) A. Petit :

Tout dépend des universités

Souhait : accord avec une université : pour début CNRS (avec charge enseignement très faible) puis titularisation comme professeur d'université

Pour cela il faut une université volontaire

Pour cela il faut construire un processus ad hoc (impliquant aussi le comité national) ne sait pas quand cela sera possible

Chaire 100 % CNRS : a priori pas souhait du CNRS sauf exception (dans ce cas procédure CNRS : à mettre sur pied avec implication du CoNRS)

Q : **section 36**

R A. PETIT

- jugement du TA : travail du jury d'admissibilité remis en cause (non classé par le jury d'admissibilité en 2019) ; annulation du concours et donc de la nomination comme stagiaire des lauréats. Dans un premier temps CDI de droit public

Appel de cette décision par le CNRS ; et demande de sursis à exécution

- Section 37 : remise en cause du jury d'admission

- Système du CoNRS : fonctionne globalement très bien

(cf sur tous les recrutements : environ 98 % de réussite/convergence jury admissibilité/admission)

Q : **Démission du DGRI** (Bernard Laroutourou) cf. désaccord sur le budget des organismes nationaux de recherche

R : A. Petit : ne sait pas

Budget avec dimension technique et politique

N'a pas plus d'info sur la réalité de la démission et les motifs de la démission

Q : **programmes ATIP avenir** : quel avenir ? (EMBL : prêt à aider)

R : A.P.

Programme qui est un grand succès. Objectif : maintenir à minima ce programme

Q sur la capacité du CNRS pour développer ces programmes ATIP Avenir (mais a minima : maintien)

R : A. Petit

Outil tenure track

D'accord pour qu'EMBL soit partie du processus (????)

Q : **Covid** (problèmes pour les jeunes chercheurs/doctorants). Quid ce que fait le CNRS pour les jeunes chercheurs

R : (A.P)

- politique égalitaire du ministère : prolongation de tous les doctorants ; difficultés pour savoir quelles prolongations donner.

- difficultés quand le financeur de la thèse n'a pas prévu cette prolongation (ex association, fondation, etc.)

Q : quid aussi si découragement des jeunes : il faut des signaux envers les jeunes

R (A.P)

Tenure track et ouvertures de postes au concours : mais rien de plus n'est possible pour A. P.

Q ; Covid et place/reconnaissance de la science dans la société

R : (A.P.)

- discours contradictoires des « experts » : cela n'aide pas et contribue au discrédit de la science

Q : (E. H) : mais Covid aussi est une opportunité médiatique pour montrer l'utilité de la science

R : (A.P.)

- déficit d'image de la science n'est pas propre à la France. CNRS a bcp communiqué.

Q : sur le **volume d'enseignement assuré par les personnels CNRS**

R :

- 200 000 heures d'enseignement pour tout le CNRS (total des autorisations de cumul) ; soit environ 20 h par chercheur CNRS

Q (Balcou) : Évocation de la situation d'un chercheur se prétendant représenté ce CNRS dans un groupe de travail Energie. Cette personne se sent seule pour représenter le CNRS

R : il aurait fallu que cette pers. se rapproche de la direction du CNRS ... !!!

Souhaits A. P :

- meilleures interactions CS et direction (interrogation valant dans les deux sens)
- capacité pour le CS pour se saisir de sujets
- souhait de la direction d'avoir un éclairage du CS sur certains points (carrière des femmes au CNRS ; défis sociétaux).

Bilan campagne 2020

500 nominations :

- 238 CRCN
- 10 recrutements en DR2
- 2 recrutements en CDI

Soit 250 recrutements

- et 250 promotions de CR CNRS accèdent au corps des DR

CDI : 2 calibres haut niveau (âges) (donc CDI pour des questions de rémunération : pour rémunération de type DRCE pour l'un et DR1 pour l'autre)

Campagne 2021

Pari sur le budget

Postes chercheurs au concours

- 243 postes ouverts au recrutement CR
- 10 DR externes

3 CR liés aux concours infructueux INSHS : pour régulariser la situation des trois collègues

NB : plafond d'emploi fixé

Quelques instituts ont fait le choix de plus d'IT et moins de chercheurs

Possibilités de postes de plus : de tenure track

Promotions

250 DR2

Info recrutements IT

Estimation : 310 concours IT externes

Quadriennal 250 (CR)/310(IT)

À partir des chiffres de prévision de départs de 2018

Question : Nombre de promotions CRCN/CRHC

Réponse : 230 à 250 passages CRHC

(Priorité aux CRCN bloqués au 10^{ème} échelon)

Volonté 30 % de CRHC sur l'ensemble du corps de CR

(Période de transition : car actuellement CRHC représente 12 % du corps)

Vote campagne Recrutement 2021 (25 votants) 24 suffrages

Pour : 11

Contre : 3

Abstentions : 10

Présentation INS2I (Ali Charara)

(voir diaporama)

4 priorités pour :

- Futur du calcul
- Fondements de l'IA (dont impacts sur la société, en tant que science)
- Systèmes autonomes et interactifs
- Sécurité informatique

Souhaits (pour les 6 défis) : atelier en bilatéral avec les directions des autres instituts (pour inter/transdisciplinarité)

NB : feuille de route (fixée par la direction, A. P.)

DAS référent pour chaque site

Simplification des appels à projet : un seul appel à projet unique par an

DU transmet priorités/Institut étudie tout et attribue les budgets aux labos en conséquences pour tous les budgets

46 % de réussite dans cet appel intégré maintenant dans dialog

Baisse du plafond ETPT !

Nb : Pb pour recruter sur la BAP E (métiers en tension) (cf. problème rémunération) (fortes contraintes professionnelles)

Importance de l'interdisciplinarité (cf. PRIME et défis)

Cellule : parité/égalité

Cellule ERC

Importance des plateformes

Questions/réponses

Q : Pierre Yves : pour réponse(s) à appels à projet

R : IR responsable des plateformes

IR : ont toutes leurs places (soit support, soit recherche)

Responsables plateformes : correspondant plateforme IR/IE

Porteur de projet : pas contre

IR c'est un métier (mais différent de celui de chercheur)

OK pour être porteur de projet s'il y a un volet technique

(Plateforme : logicielle, matérielle)

Q : Action : retour maternité :

Souhait après maternité : accompagnement (ex stagiaire,) financier

Entretien du labo et avec le Chargé de mission ou le DAS de l'institut : à la demande de la chercheuse (liberté de la chercheuse)

Q : INS2I / INRIA

INRIA : organisme à part ; budget plus important, deux modèles différents aujourd'hui

INRIA : modèles projet (à durée déterminée) (dont équipes projet commune avec le CNRS)

INS2I : logique : labos/unités mêmes thématiques ; mais INRIA orientation un peu plus sur la mise en œuvre pratique avec des aspects parfois moins fondamentaux ;

CNRS : aspects plus fondamentaux et sur la durée (mais proximité thématique) mais deux modèles différents

(INRIA : dépend en partie du ministère de l'industrie)

Aujourd'hui : complémentarité INRIA INS2I

Importance de travailler ensemble en complémentarité et définir des feuilles de route ensemble (comité mensuel : INRIA/INS2I, INS2I traitant les sujets communs)

Q : équipes projet

Limites du modèle équipes projet ?

R : expérimentation au CNRS : PRIME

Outils pour encourager l'interdisciplinarité

Pour INS2I : équipes projets non structurantes (ce qui est structurant c'est l'unité)

Logique : équipes projets pour travailler ensemble (entre plusieurs unités/labos) quand cela devient structurant : il faut faire attention à ce que ne cela ne déséquilibre pas l'unité

(Importance de l'unité et du rôle du DU) (volonté de ne pas créer des sous-labo avec des équipes projets : grande vigilance)

Q : sur la maintenance des logiciels

R : travail de recensement ; et définition des priorités

SENTIMENT personnel : RÉELLE POLITIQUE SCIENTIFIQUE

RECOMMANDATIONS

Recommandation sur la loi de programmation de la recherche (LPR) votée le 17 novembre 2020

Après l'adoption du projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR), le Conseil Scientifique du CNRS déplore le décrochage inéluctable de la recherche scientifique en France pour les dix prochaines années. Le CS a participé à l'Assemblée extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique du 4 juillet 2019. Avec le Comité national, il a émis des propositions, largement adoptées (447 votes favorables, 5 votes défavorables et 1 abstention), pour que les budgets en faveur de la recherche publique atteignent 1% du produit intérieur brut (PIB) et que l'ensemble recherche publique et privée tendent vers 3%. Ces cibles font consensus dans l'ensemble des pays développés et sont même largement dépassées dans les pays les plus moteurs.

La pandémie actuelle ne justifie en rien qu'on tourne le dos au sursaut budgétaire si longtemps attendu en faveur de la recherche publique et aux incitations au développement de la recherche privée. Au contraire, les efforts devraient accompagner la relance dans tous les secteurs d'activité. Développer la recherche et la formation à la recherche en France, c'est faire confiance à des personnels compétents, c'est former la jeunesse, c'est donner les moyens de créer des entreprises dans les secteurs les plus compétitifs... Aucun de ces objectifs ne pourra être atteint par l'application de cette LPR.

Bien sûr, la loi présente quelques avancées d'ordre financier pour les personnels de la recherche publique. Toutefois, la croissance programmée des budgets est trop faible pour permettre un exercice simplement normal des métiers de la recherche scientifique. La LPR acte ainsi le déclassement de la France dans le secteur de la recherche publique à l'échelle européenne et internationale mais aussi de la recherche privée.

Le CS exprime sa profonde déception devant un texte de loi si éloigné des propositions qui ont été émises, en concertation avec les principaux acteurs de la recherche en France, avant et pendant le processus législatif. Le Conseil scientifique du CNRS s'associe aux demandes de nouvelles délibérations sur les dispositions de la LPR.

Adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2020

Recommandation sur le budget de la recherche fondamentale en Europe.

Le Conseil scientifique du CNRS appelle les dirigeants européens à reconsidérer ses décisions face à la stagnation du budget de la recherche fondamentale en Europe alors que la science est plus importante que jamais, au regard de la situation actuelle. Seule une recherche active et financée nous permettra de relever les défis importants auxquels nous allons collectivement devoir faire face. Ces financements européens doivent donner les moyens aux scientifiques de mener des projets de recherche exploratoires, créant ainsi de nouvelles connaissances, transformant les idées d'aujourd'hui en progrès pour la société de demain. Le gouvernement Français, avec tous les dirigeants européens, doit soutenir la recherche fondamentale en Europe et annuler les réductions de budget afin de permettre aux scientifiques de continuer à apporter leurs contributions à la société, en Europe et au-delà.

Références :

<https://aerg.eu/news/association-of-erc-grantees-calls-on-european-leaders-to-protect-horizon-europe-s-budget-for-excellent-fundamental-research>

et le lien vers la pétition:

https://www.change.org/p/council-of-the-european-union-protect-the-european-research-council-in-the-eu-budget?utm_source=share_petition&utm_medium=custom_url&recruited_by_id=092d77a0-700a-11ea-b562-cbdb09e9eb7f

Adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2020

Recommandation sur HAL/CRAC

Le Conseil scientifique du CNRS soutient toutes les initiatives du CNRS en faveur de la science ouverte et, en particulier, l'objectif d'atteindre 100% des publications en accès libre. Dans ce contexte, l'obligation pour les chercheurs du CNRS, dans le cadre de l'évaluation annuelle de leur activité (CRAC), de déposer leurs articles dans l'archive ouverte HAL est logique. Cependant, au vu des nombreux dysfonctionnements de cette plateforme, il est indispensable d'y investir les moyens techniques et humains nécessaires pour qu'elle soit à la fois simple et rapide d'utilisation, aussi bien pour les dépôts et recherches que pour les services afférents (remplissage automatique du CRAC). C'est uniquement à cette condition que le CNRS aura l'adhésion de ses chercheurs !

Adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2020

Annulation des concours CRCN en sections 36 et 37

Le Conseil scientifique du CNRS a pris acte de l'annulation des concours CRCN 36/02 et 37/02 de l'année 2019 et déplore les dysfonctionnements qui ont conduit à ces annulations par le tribunal administratif. Le Conseil exprime son soutien aux lauréats, 5 en section 36 et 3 en section 37, qui par conséquent n'ont pu rejoindre les postes de chercheurs titulaires du CNRS. La solution temporaire proposée par le CNRS en les recrutant en CDI est bienvenue mais doit rester temporaire. Le Conseil appuie toutes les actions visant à régulariser au plus vite le recrutement de ces collègues.

Adoptée le 24 novembre 2020 :

19 pour ; 1 abstention

L'essentiel à retenir du CS des 23 et 24 Novembre 2020

1/ présentation des campagnes 2021

- pari sur le budget (volonté de CNRS de maintenir sa politique 250/310 ; mais budget non attribué à ce jour)
- 240 postes frais de CRCN ouverts au concours 2021 (versus annonce de 250 postes de CR ouverts au concours)
- 3 concours CRCN de régularisation (cf les 3 lauréats du concours annulé actuellement en CDI)
- 10 postes de DR externe
- 230 à 250 promotions CRCN vers CRHC (priorité donnée aux CRCN bloqués au 10eme échelon) ; volonté d'avoir à terme 30 % de CRHC dans le corps des CR (Nb actuellement 12 % de CRHC)
- 310 recrutements IT

2/ échanges (... si on peut appeler cela des échanges étant donné qu'il n'est pas franc/sincère) avec A. PETIT

- augmentation du budget des labos de 10 %
- volonté d'une mise en place de chaires juniors de façon concertée avec les universités
- absence de volonté du CNRS pour des tenure tracks 100 % CNRS (recrutement CR pour passage DR) ; mais discours contradictoire (recrutement évoqué de tenure tracks comme équivalents des feux recrutements de CR1)
- volonté d'instaurer d'autres relations avec le CS et avoir des conseils sur des points particuliers (dans un temps limité) (mais CS plutôt dubitatif étant donné que nous n'avons en général pas les informations que nous demandons à la direction... et CS ayant déjà du mal à avancer sur les groupes de travail qu'il s'est lui-même défini)

3/ recommandations

- recommandation LPR (souhait réexamen de la loi)
- recommandation annulation concours sections 36 et 37 (souhait régularisation des lauréats 2020)
- recommandation HAL (souhait amélioration fonctionnement HAL)
- recommandation Europe (souhait hausse du budget européen consacré à la recherche)